

PETR PAYS TOLOSAN

Procès-verbal du Conseil Syndical n°9 du 22 mars 2022

18h30 – Salle des fêtes – LABASTIDE SAINT SERVIN

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Isabelle GOUSMAR

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Charles de LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Michèle BEGUE, Corinne GERMANO, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Pierre JEANJEAN, Jacques OF, Jean-Pierre ROUANET, Bouchra ROUYER

CCHT : Chantal AYGAT, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Serge BAGUR, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné pouvoir : -

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 15/03/2022

Membres présents : 30

Pouvoir : 0

PREAMBULE

Le président remercie monsieur le maire de la Labastide Saint Sernin d'accueillir ce conseil syndical dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du conseil syndical, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le président demande à l'un des membres de l'assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance.

Monsieur Gérard Guerci est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du conseil syndical n°8 du 21 décembre 2021

Le président demande aux membres du conseil syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du conseil syndical du 21 décembre 2021, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3. Délibération : Compte de Gestion - Compte Administratif 2021

Le président informe que conformément au Code des Collectivités Territoriales le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit, selon le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121- 31, être voté préalablement au compte administratif.

3.1. Délibération : Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Et,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031032

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC TOULOUSE COURONNE EST

ETABLISSEMENT : PETR PAYS TOLOSAN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36000 - PETR PAYS TOLOSAN

Exercice 2021

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 |
|--|---|--|-----------------------------|--|---|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | 5 355,01 | | -9 938,10 | | -4 583,09 |
| Fonctionnement | 911,80 | | 58 848,21 | | 59 760,01 |
| TOTAL I | 6 266,81 | | 48 910,11 | | 55 176,92 |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 6 266,81 | | 48 910,11 | | 55 176,92 |

L'approbation du compte de gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2021 est soumise au vote du Conseil Syndical.

Adopté à l'unanimité

3.2. Compte Administratif 2021

Le président se retire, monsieur Patrick Plicque, vice-président, prend la présidence de la séance. Il présente le Compte Administratif 2021.

Section Fonctionnement :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2021 | | |
|----------------------------------|--|--------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Ch. 011 | Charges à caractère général | 125 505,15 € |
| Ch. 012 | Charges de personnels et frais assimilés | 189 808,22 € |
| Ch. 065 | Autres charges de Gestion courante | 23 690,78 € |
| Ch. 066 | Charges Financières | 136,28 € |
| Ch. 042 | Dotations aux amortissements | 1 674,88 € |

| | | |
|------------------------------------|---|---------------------|
| Total Dépenses de Fonctionnement : | | 340 815,31 € |
| 002 | Excédent antérieur | 911,80 € |
| Ch. 13 | Atténuation de charges | 278,73 € |
| Ch. 74 | Dotation, subventions et participations | 399 007,52 € |
| Ch. 75 | Autres produits de gestion courante | 1,93 € |
| Ch. 77 | Produit exceptionnel | 375,34 € |
| Total Recettes de Fonctionnement : | | 400 575,32 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | | 59 760,01 € |
| CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 | | |

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître un **excédent de financement de 58 848,21 €** à la section de fonctionnement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2021 à un **excédent cumulé de 59 760,01 €** à la section de fonctionnement.

Section investissement :

| | | |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------------|
| COMPTE ADMINISTRATIF 2021 | | |
| INVESTISSEMENT | | |
| Ch. 21 | Immobilisation Corporelles | 11 612,98 € |
| Total Dépenses d'Investissement : | | 11 612,98 € |
| 001 | Excédent antérieur | 5 355,01 € |
| Ch. 40 | Amortissements | 1 674,88 € |
| Total Recettes d'Investissement : | | 7 029,09 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT | | - 4 583,09 € |
| CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019 | | |

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître un déficit de 9 938,10 € à la section d'investissement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2021 à un **déficit cumulé de 4 583,09 €** à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

3.3 Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement total cumulé fin 2021 est de **59 760,01 €**. La section d'investissement clôture sur un déficit de **4 583,09 €**.

Il est proposé d'affecter **4 583,09 €** de la section de fonctionnement à la section d'investissement, ramenant le montant disponible en fonctionnement à **55 176,92 €**.

Adopté à l'unanimité

4. Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire 2022 présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le président expose que la loi NOTRe introduit l'obligation de produire un Rapport d'Orientation Budgétaire, constituant ainsi la première étape de la procédure budgétaire, qui servira de base au Débat d'Orientation Budgétaire qui conditionne le vote du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit présenter les orientations générales du budget de l'exercice 2022.

Il permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement du PETR.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire et doit être acté par délibération.

Les aides et subventions obtenues par les collectivités avec les contractualisations représentent un **apport financier total de 6 166 316 €** sur l'année 2021, dont vous avez ci-dessous un tableau récapitulatif par EPCI et par financeurs (LEADER, Contrat de Ruralité 2021, Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée). Il rappelle le rôle de partenaire du CD31 avec les collectivités territoriales, qui contractualise directement avec celles-ci : de ce fait, les aides départementales ne sont pas intégrées dans le bilan des contractualisations.

Total des financements obtenus en 2021 par dispositif et par EPCI

| EPCI MEMBRES | EUROPE / LEADER | ETAT / CORU | REGION / CTOP |
|------------------|-----------------|-------------|---------------|
| COTEAUX BELLEVUE | 103 695 € | 847 137 € | 338 975 € |
| FRONTONNAIS | 33 875 € | 421 342 € | 358 520 € |
| VAL'AÏGO | 106 992 € | 776 064 € | 221 892 € |
| COTEAUX DU GIROU | 80 000 € | 1 256 500 € | 188 314 € |
| HAUTS TOLOSANS | 219 525 € | 592 899 € | 436 194 € |
| PETR | 101 787 € | 8 910 € | 40 000 € |

Le président expose que 9 porteurs de projet ont bénéficié d'une aide au titre de la mesure 13B du Plan de Relance dans le cadre du PAT. Le PETR Pays Tolosan, en tant que chef de file, doit gérer et reverser cette enveloppe qui se monte à **323 945 €**.

Le président présente les actions engagées en 2021 et se terminant en 2022. Le PETR Pays Tolosan a porté en 2021 six opérations pour lesquelles des dépenses ou des recettes n'ont pas été versées ou encaissées et donc présentées sur le budget prévisionnel 2022.

1. TOURISME : Cahier du patrimoine - Milan
2. TOURISME : Préparation séminaire Tourisme
3. CULTURE : Pépites culturelles
4. ALIMENTATION : Projet Alimentaire de Territoire
5. JEUNESSE : Propulseur FABLAB
6. NUMERIQUE : CAP Pays Tolosan

Véronique Millet présente l'ACTION 1 : Tourisme – Cahier du patrimoine Milan 2021.

Le PETR Pays Tolosan a répondu à un appel à projets de l'Association Nationale des Pôles et Pays (ANPP) pour la réalisation d'un partenariat éditorial avec les Editions Milan, sur le thème de la promotion touristique des territoires.

Ce partenariat a donné naissance à la publication d'un magazine de 52 pages dans la collection « Cahiers du Patrimoine » entièrement consacré au Pays Tolosan qui a été diffusé avec le numéro du mois juillet – août 2021 de Pyrénées Magazine à 35.000 exemplaires.

ACTION TOURISME

Plan de financement réalisé

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|--------------------------|--------------------|-------------|
| EUROPE - LEADER | 24 491.74 € | 60% |
| AUTOFINANCEMENT | 16 327.85 € | 40% |
| TOTAL | 40 819.59 € | 100% |
| Demande paiement déposée | | |
| Action terminée | | |

Véronique Millet présente l’ACTION 2 : Tourisme - Préparation en 2021 d’un séminaire tourisme le 4 février 2022.

Les offices de tourisme, accompagnés du bureau d'étude Marc Espitalié Consultant ont préparé pendant plus de six mois cette rencontre.

Pour préparer ce séminaire, les participants ont défini collectivement les grandes lignes du projet : les nouveaux défis et objectifs stratégiques pour le développement touristique du territoire, les actions déjà identifiés qui veulent être soutenus, tout en tenant compte des financements potentiels liés aux opérations et investissements envisagés. Le séminaire s'est tenu le 4 février à la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton.

ACTION TOURISME

Plan de financement réalisé

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|-------------------|-------------------|-------------|
| EUROPE - LEADER | 3 232.80 € | 60% |
| AUTOFINANCEMENT | 2 155.20 € | 40% |
| TOTAL | 5 388.00 € | 100% |
| Demande à déposer | | |
| Action terminée | | |

Isabelle Gayraud présente l’ACTION 3 : Culture – Pépites culturelles du Sud-Ouest.

Devant les difficultés rencontrées par les acteurs culturels pour accéder à des financements, notamment du dispositif LEADER, il a été proposé en 2019 de réaliser un Projet Culturel de Territoire sur le thème de la vigne et du vin.

Au travers d'un appel à projet, afin de réaliser une programmation culturelle itinérante, cinq acteurs culturels représentant chacun un EPCI du territoire ont été sélectionnés pour porter cette opération dans le cadre d'une action LEADER de coopération.

À la suite du contexte sanitaire, l'opération a été reportée plusieurs fois avant de pouvoir fixer plusieurs dates, 3 représentations en août 2021 et 1 date en octobre 2021.

ACTION CULTURE Plan de financement réalisé

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|--------------------------|--------------------|-------------|
| EUROPE - LEADER | 14 806.98 € | 60% |
| AUTOFINANCEMENT | 9 871.32 € | 40% |
| TOTAL | 24 678.30 € | 100% |
| Demande paiement déposée | | |
| Action terminée | | |

Colette Solomiac présente l’ACTION 4 : Alimentation – Projet Alimentaire de Territoire.

Le PETR Pays Tolosan veut structurer, grâce à la mise en œuvre d’un PAT, une démarche multi-partenaire basée sur des expérimentations initiées ou en projet autour :

- 1) Transformation de l’agriculture du territoire face au changement climatique
- 2) Accompagnement de la restauration collective pour un approvisionnement prioritairement local et agroécologique
- 3) Accessibilité de l’alimentation durable
- 4) Renforcement de la cohésion territoriale

L'opération se termine en novembre 2022 et ne pourra être soldée qu'à ce terme.

ACTION ALIMENTATION

Plan de financement réalisé

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|--|--------------------|-------------|
| ADEME | 39 601.00 € | 64% |
| ETAT - DRAAF | 10 000.00 € | 16% |
| AUTOFINANCEMENT | 12 400.25 € | 20% |
| TOTAL | 62 001.25 € | 100% |
| Soldes à solliciter fin 2022 - 23 200 € | | |
| Sommes restant dues - 30 000 € | | |

Isabelle Gayraud présente l’ACTION 5 : Jeunesse – Propulseur FABLAB.

Le propulseur est un FABLAB itinérant installé dans un semi-remorque de 60m². C'est un lieu nomade pour propulser ses idées et innovations, lieu de rencontres et de construction avec le support d'une équipe pédagogique qui cible les jeunes de 11 ans à 17 ans. Le PETR a programmé six étapes pour desservir l'ensemble du territoire.

Deux étapes se sont déroulées en 2021, du 25 au 29 octobre à Montastruc et du 2 au 6 novembre à Merville.

ACTION JEUNESSE

Plan de financement réalisé

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|--------------------------------------|----------------|-------------|
| TOTAL | 5 060 € | 100% |
| Sommes restant dues - 3 240 € | | |

Marie Luce Fourcade présente l’ACTION 6 : Numérique – CAP Pays Tolosan.

L’application CAP Pays Tolosan est depuis octobre 2019 disponible sur les stores Android et Apple. L'expérimentation numérique arrive à son terme sur cette troisième année qui doit permettre d’installer durablement l’usage de l’application à la sortie de la crise sanitaire.

ACTION NUMERIQUE
Plan de financement réalisé

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|-------------------------------------|-----------------|-------------|
| ETAT | 8 910 € | 50% |
| AUTOFINANCEMENT | 8 910 € | 50% |
| TOTAL | 17 820 € | 100% |
| Demande paiement déposée | | |
| Action terminée octobre 2022 | | |

Le président présente les nouvelles actions pour 2022 :

Les cinq actions proposées pour 2022 ont un coût global de **94 350.00 €**.

- TOURISME : Étude globale
- JEUNESSE : Propulseur seconde vague
- ECONOMIE : Comptoir de campagne
- ENVIRONNEMENT : Ciné plein air
- ALIMENTATION : Ingénierie

Véronique Millet présente l’ACTION 1 : Tourisme – Etude globale.

Le séminaire qui s'est déroulé le 4 février à la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton a permis de définir des actions à court terme à initier en 2022 et des actions à plus long terme nécessitant une phase de réflexion courant 2022.

Une étude globale sur :

- l'itinérance douce avec la structuration d'une dorsale qui irriguerait le territoire et servirait la notoriété à travers un nom d'itinéraire "via tolosane".
- un inventaire du patrimoine des ORM
- une étude en vue de la réalisation d'un schéma de l'accueil et de la diffusion de l'information touristique (SADI).

ACTION TOURISME

Plan de financement prévisionnel

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|------------------|-----------------|-------------|
| ETAT - FNADT | 12 600 € | 30% |
| REGION OCCITANIE | 12 600 € | 30% |
| EUROPE - LEADER | 8 400 € | 20% |
| AUTOFINANCEMENT | 8 400 € | 20% |
| TOTAL | 42 000 € | 100% |

Isabelle Gayraud présente l’ACTION 2 : Jeunesse – Propulseur seconde vague.

Le propulseur est une action qui a rencontré l'adhésion des structures jeunes et élus du territoire. Il est proposé de lancer une seconde vague pour l'année 2022.

ACTION JEUNESSE

Plan de financement prévisionnel

| FINANCEMENT | MONTANT |
|--------------|----------------|
| TOTAL | 7 000 € |

Madame Chantal Aygat précise que cette opération a rencontré un fort succès sur sa commune. Elle va faire une demande pour renouveler cet accueil.

Marie Luce Fourcade présente l’ACTION 3 : Economie – Comptoir de campagne.

Comptoir de campagne développe des commerces multi-services conviviaux en lien avec les producteurs locaux au cœur des villages. L'étude propose, en lien avec le PAT, un service de modélisation économique et de structuration commerciale aux territoires pour identifier :

- les communes avec un potentiel d'implantation d'un commerce multi services
- la possibilité d'implanter un approvisionnement local
- les commerces qui peuvent être renforcés par ce dispositif

ACTION ECONOMIE

Plan de financement prévisionnel

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|-----------------|-----------------|-------------|
| ETAT - FNADT | 8 100 € | 30% |
| REGION | 8 100 € | 30% |
| AUTOFINANCEMENT | 10 800 € | 40% |
| TOTAL | 27 000 € | 100% |

Anne Sophie Pilon présente l'ACTION 4 : Environnement – Projection ciné plein air.

L'association FReDD organise des projections cinématographiques pour diffuser et valoriser des films et documents audiovisuels qui proposent une réflexion argumentée et qui invitent au débat. Les projections sont ponctuées d'intervenants afin de proposer une meilleure compréhension des défis à venir qu'ils soient environnementaux, sociaux, économiques et/ou culturels.

ACTION ENVIRONNEMENT

Plan de financement prévisionnel

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|--------------|-----------------|-------------|
| TOTAL | 10 000 € | 100% |

Colette Solomiac présente l'ACTION 5 : Alimentation - Projet Alimentaire Territorial.

À la suite des premières formations et rencontres organisées par le PETR dans le cadre du PAT, est ressortie la demande de formations permettant d'accompagner simultanément des binômes élus/techniciens. Les formations suivantes seront proposées à un public mixte :

- Lutte contre le gaspillage en restauration collective
- Atelier bonnes pratiques et mutualisation
- Enjeux et approche systémique de la restauration collective

ACTION ALIMENTATION
Plan de financement prévisionnel

| FINANCEMENT | MONTANT | TAUX |
|-----------------|----------------|-------------|
| MESURE 13B | 4 175 € | 50% |
| AUTOFINANCEMENT | 4 175 € | 50% |
| TOTAL | 8 350 € | 100% |

Colette Solomiac présente la gestion de l'enveloppe du Plan France Relance :

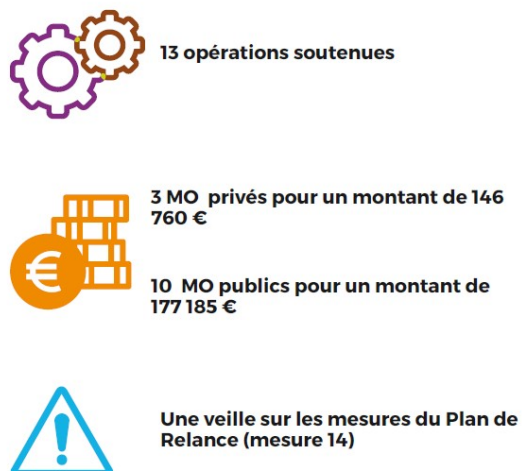
Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, le PETR Pays Tolosan s'est positionné sur la Mesure 13 B du plan "France Relance".

Une aide de l'État d'un montant de 323 946.31 € est attribuée au PETR Pays Tolosan pour la réalisation de l'action suivante : Projet Alimentaire Territorial du Pays Tolosan qui est chargé de redistribuer les subventions à chaque bénéficiaire.

La gestion de cette enveloppe mobilisera fortement l'ingénierie interne pour l'instruction des demandes d'acompte et/ou de solde.

ACTION ALIMENTATION
Plan de reversement des subventions - Mesure 13B

| MAITRE D'OEUVRE | MONTANT DEPENSES | MONTANT SUBVENTION | VOLET |
|---------------------------|---------------------|-----------------------|------------|
| SCIC SAS Jardins du Girou | 160 000.00 € | 96 000.00 € | Matériel |
| SCIC SAS Jardins du Girou | 58 964.29 € | 29 482.14 € | Immatériel |
| CCHT | 8 800.00 € | 3 520.00 € | Matériel |
| Saint Geniès Bellevue | 145 829.69 € | 58 331.88 € | Matériel |
| Saint Geniès Bellevue | 49 800.00 € | 24 900.00 € | Immatériel |
| Fronton | 51 969.17 € | 10 861.67 € | Matériel |
| Montaigut sur Save | 58 964.29 € | 29 482.14 € | Immatériel |
| EPFLA Ondes | 19 900.00 € | 13 930.00 € | Immatériel |
| CCCB | 21 060.00 € | 14 742.00 € | Immatériel |
| Terres de Liens | 35 464.00 € | 21 278.40 € | Immatériel |
| Rouffiac Tolosan | 59 400.00 € | 29 700.00 € | Immatériel |
| PETR Pays Tolosan | 8 350.00 € | 4 175.00 € | Immatériel |



Ingénierie Territoriale

Joël Camart présente le dispositif LEADER 2017-2022.

Le GAL Pays Tolosan a programmé 18 projets en 2021 pour un montant de 645 869 €.

L'animation et la gestion du programme Leader nécessitent une forte mobilisation du temps agent (2,4 ETP).

Le Groupe d'Action Locale s'est réuni 16 fois depuis l'année 2017 pour programmer 79 opérations pour un montant de 3 041 937 €.

Nous avons accompagné 22 projets privés pour un montant de 401 568 € et 57 projets publics pour un montant de 2 640 369 €.

EUROPE - Prochaine candidature LEADER 2023-2027

La prochaine candidature LEADER 2023-2028 doit être rédigée second semestre 2022 pour une signature fin d'année ou début d'année prochaine.

Marie Luce Fourcade présente le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Contrat cadre avec l'Etat, le CRTE est signé pour une période de 6 ans (2021-2026). Il se veut la traduction de l'ambition d'un territoire en matière de transition écologique et de cohésion sociale.

Le PETR a été mandaté par deux EPCI, la communauté de communes des coteaux Bellevue et la communauté de communes des coteaux du Girou pour porter cette nouvelle vague de contractualisation avec l'Etat.

Patrick Plicque présente la nouvelle vague de contractualisation 2022-2028 avec la Région Occitanie.

L'année 2022 sera une année de transition avec la rédaction du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2022-2028 (CTOPM) qui devrait être signé entre juillet et septembre 2022.

Joël Camart présente les ressources humaines du PETR Pays Tolosan :

Evolution des effectifs en 2022



Le président présente le BP 2022 et propose :

⇒ Le maintien de la participation à **1.15 euro** par habitant pour l'année **2022**.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Charges à caractère général | 428 875.10 € | Excédent antérieur | 55 176.92 € |
| Charges de personnels et frais assimilés | 207 180.00 € | Dotations, subventions et participations | 633 128.30 € |
| Dépenses imprévues | 20 433.21 € | | |
| Virement à la section investissement | 757.91 € | | |
| Autres charges de gestion courante | 24 900.00 € | | |
| Charges financières | 1 500.00 € | | |
| Dotations aux amortissements | 4 659.00 | | |
| TOTAL dépenses fonctionnement | 688 305.22 € | TOTAL recettes fonctionnement | 688 305.22 € |

| INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Immobilisations incorporelles | 1 200.00 € | Virement de la section de fonctionnement | 757.91 € |
| Immobilisations corporelles | 8 800.00 € | Excédent capitalisé | 4 583.09 € |
| | | Amortissements | 4 659.00 € |
| TOTAL dépenses investissement | 10 000.00 € | TOTAL recettes investissement | 10 000.00 € |

Le président ouvre le débat aux membres du Conseil Syndical.

Gérard Guerci demande si au vue de l'actualité le PETR Pays Tolosan ne pourrait pas agir pour aider dans l'accueil des ukrainiens ?

Le président précise que ce n'est pas le rôle du PETR Pays Tolosan, les communes sont plus à même d'aider, plus compétentes et disposant de moyens adaptés.

Stéphanie Calas souhaite des précisions concernant la fin de l'expérimentation de l'application CAP Pays Tolosan.

Le président informe que la situation n'est pas figée, à ce jour le Bureau ne peut apporter de réponse précise, mais qu'il serait dommage d'avoir développé une application, même si c'était une expérimentation, pour qu'elle soit menée à s'interrompre. Il conviendra de travailler pour essayer de l'optimiser.

5. Délibération : présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le président informe que le Conseil Syndical doit prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 lui a bien été présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il doit être acté par délibération.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération : Convention type « PETR Pays Tolosan / Partenaire bénéficiaire », dans le cadre de la gestion des subventions acquises au titre du volet B du PNA « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État)

Colette Solomiac, vice-présidente, rappelle que dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA, le PETR Pays Tolosan a présenté une candidature à l'appel à projets PNA Volet B, composée de plusieurs projets portés par des maîtres d'ouvrages publics et privés. 8 des projets présentés ont été retenus pour un montant total maximum de

subvention de 323 946,31 €. Cette subvention a fait l'objet d'une convention (N° 2021-R76-741) entre la DRAAF Occitanie et le PETR Pays Tolosan, signée le 10 décembre 2021.

Cette convention précise notamment qu'il incombe au PETR Pays Tolosan d'assurer le suivi des différents projets et de reverser aux maîtres d'ouvrages les sommes qui leur sont échues au titre de la subvention PNA-B.

Pour assurer sa mission de gestion de l'enveloppe de subvention PNA-B allouée par l'Etat et se prémunir de toute défaillance des partenaires bénéficiaires, il est proposé que le PETR Pays Tolosan signe avec chaque maître d'ouvrage, partenaire bénéficiaire, une convention précisant les modalités d'attribution de l'aide ainsi que les engagements réciproques du PETR Pays Tolosan d'une part, et de chaque maître d'ouvrage, partenaire bénéficiaire, d'autre part.

Le modèle de convention « PETR Pays Tolosan / Partenaire bénéficiaire – PNA volet B » est annexé à la présente délibération.

Les montants maximum d'aides à verser par le PETR à chacun des bénéficiaires figurent dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur :

- L'approbation du modèle type de convention « PETR Pays Tolosan / partenaire bénéficiaire - volet B du PNA / mesure 13 du plan de relance de l'État ».
- L'autorisation du Président à signer les conventions avec les maîtres d'ouvrage, partenaires bénéficiaires, pour les montants d'aides maximum figurant dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CONTRACTUALISATION

7. Délibération Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

Marie-Luce Fourcade, vice-présidente, expose que lors de son Assemblée Plénière du 16 décembre 2021, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2028.

Les Contrats Régionaux 2022-2028 sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la 1ère génération des Contrats Territoriaux Occitanie sur la période 2018 2021 et des orientations fixées par le PACTE VERT, la nouvelle génération de Contrats Territoriaux Occitanie 2022 2028 a pour objectifs :

- de traduire l'ambition collective définie par le PACTE VERT : promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité / réussir ensemble le rééquilibrage territorial / favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- d'agir résolument pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires en mobilisant l'ensemble des politiques publiques de la Région et de ses partenaires qui souhaitent s'y associer,
- de mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble dispositifs et moyens d'action de la Région.

5 principes sont proposés pour le lancement et la mise en œuvre des Contrats Territoriaux Occitanie 2022 2028 :

- 1 / Un point de rencontre entre le projet de territoire et la stratégie régionale
- 2 / Des territoires partenaires
- 3 / Un contrat-cadre stratégique, feuille de route pluriannuelle, et des Programmes

Opérationnels annuels

- 4 / Un contrat intégrateur pour plus de cohérence et d'efficacité
- 5 / Le contrat territorial repose sur une gouvernance partagée et participative

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur :

- l'engagement dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2028
- l'approbation de la rédaction du Contrat Régional 2022-2028 liant la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan
- l'autorisation du Président à signer tout acte et tout document relatif à ce contrat.

Adopté à l'unanimité

8. Délibération : Positionnement Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER et Demande de subvention : soutien préparatoire dispositif LEADER 2023-2027 - mesure 19.1

Anne-Sophie Pilon, vice-présidente, expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une aide forfaitaire auprès de la Région Occitanie au titre de l'aide préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027.

En tant qu'autorité de gestion du volet régional du Plan Stratégique National 2023-2027, il appartient à la Région Occitanie de mettre en œuvre la nouvelle génération du programme LEADER. Les territoires retenus pour les Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 soient la maille de référence pour constituer les futurs Groupes d'Action Locale 2022-2028, comme ils le seront aussi pour la mise en œuvre de l'Objectif stratégique 5 du FEDER en faveur du développement des territoires.

Pour préparer la nouvelle génération LEADER, il conviendra d'agir en 2 temps :

-Tout d'abord, le lancement dès maintenant d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour présélectionner d'ici le début de l'été les prochains Groupes d'Action Locale (GAL) et leurs structures porteuses. La clôture des dépôts de candidature est fixée au vendredi 29 avril ;

-Dans un 2ème temps, un appel à candidature, permettant à chaque GAL présélectionné, sur la base d'un cahier des charges régional concerté, de définir sa stratégie d'intervention et les fiches-action qui en résultent, sur la base des projets de territoire qui constituent le socle des Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 et en cohérence avec la feuille de route 2022-2028 que la région aura arrêté avec les territoires et l'ensemble des partenaires dans ce cadre.

Enfin, pour permettre à chaque territoire retenu de finaliser sa candidature dans de bonnes conditions, la région propose d'acter le principe d'une aide forfaitaire financée à 100% par le FEADER (mesure 19.1 des actuels PDRR) accordée à chacun d'entre eux, à hauteur d'environ 20 k€ maximum. Son montant définitif sera déterminé en fonction du nombre de candidats présélectionnés à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le soutien préparatoire LEADER est destiné aux acteurs locaux d'un territoire défini souhaitant mettre en œuvre la démarche LEADER. Cette aide finance l'animation et le fonctionnement du GAL ainsi que des actions liées à l'élaboration de la stratégie locale de développement ; recrutement, frais de structure, déplacements, études, formations des acteurs, opérations de communication, projets, etc.

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur :

- L'approbation du positionnement du PETR Pays Tolosan pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER afin que le GAL Pays Tolosan soit sélectionné
- L'approbation de la demande d'aide, au titre de la mesure 19.1 sur l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEADER pour l'année 2023-2027,
- L'autorisation du Président à signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le président souligne l'importance du dispositif LEADER, les chiffres rappelés par Joël mettent en évidence le fort soutien de l'Europe au quotidien, de cette Europe de proximité qu'il est important de rappeler dans le contexte actuel de défiance. Il compare notre situation, avec son accès au dispositif LEADER et ses résultats - 79 opérations soutenues pour un montant de 3 041 937 € - aux difficultés rencontrées en 2015 pour créer un PETR qui nous a permis de bénéficier de ce dispositif. Il convient d'admettre que la bonne décision a été prise.

Il évoque également la contractualisation : trois EPCI ont souhaité contractualiser un CRTE en direct avec l'Etat : il informe qu'il a appris, il y a quelques jours, la volonté de ces EPCI à s'engager dans un contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole et des difficultés que cela peut engendrer. Il déplore de ne pas avoir été informé de cette volonté, le PETR Pays Tolosan et le Scot NT ayant toujours été transparents dans leurs discussions, négociations et rapprochements. Il regrette par ailleurs que ces EPCI ne soient pas présents aujourd'hui pour discuter de ces rapprochements. Il souhaite que cette discussion puisse se tenir lors d'une prochaine rencontre.

9. Questions diverses

9.1. PIA 4 : opportunité pour déployer les actions du PAT PETR Pays Tolosan

Colette Solomiac informe que la mesure 13B du plan de relance ne sera pas abondé, de nouvelles pistes de financements ont été recherchés pour continuer notre PAT. **Le Plan d'Investissement d'Avenir 4 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »** répond à l'objectif de déployer des futures actions de nos collectivités.

Des compléments pour la compréhension de cet AAP sont apportés :

Qu'est-ce qu'un « démonstrateur territorial » ?

- Il répond aux principaux défis de la transition agroécologique : productivité, attractivité (des productions comme des métiers), sobriété/durabilité, résilience
- Il est soutenu par une **collectivité territoriale**, et implique un **écosystème d'acteurs diversifiés**
- Il vise à concrétiser **une stratégie de transformation territoriale** élaborée dans une approche systémique et collaborative
- Il met en œuvre des **solutions innovantes** dans une logique de **réplicabilité**

Dépôt de candidature en 2 vagues successives : 1 juin 2022 (clôture de l'AMI) et 02 décembre 2022 (clôture de l'AMI). Il est préférable de déposer une candidature dès la première vague de cet AMI.

Objectif PIA 4 : 15 à 30 démonstrateurs territoriaux

Deux temps pour le déroulement de cette opération :

Phase d'incubation / maturation : 18 mois maximum – subvention maxi pour cette phase : 300 000 euros - Taux de financement par le PIA 4 : 50%

Phase d'exécution de l'opération : 2 à 10 millions par projet (incubation comprise)

9.2. **Tourisme** : réunion de la commission tourisme - 25 mars 2022

Véronique Millet informe que la commission tourisme du PETR Pays Tolosan se réunira le :

Vendredi 25 mars 2022 à 10h00 – mairie de Pechbonnieu (1er étage)

Ordre du jour :

1-Rappel des conclusions du séminaire tourisme du 4 février 2022,

2-Examen du cahier des charges pour une étude englobant les 3 propositions d'actions.

9.3. **Transition énergétique et modèle écologique** – visite de la station d'épuration de Rouffiac Tolosan le samedi 21 mai 2022

Joël Camart informe qu'une visite d'un modèle de traitement des Eaux Usées : Presse à Vis et Silo de Stockage / Compostage à la Station d'Épuration de Rouffiac-Tolosan est prévue le samedi 21 mai 2022. Elle sera suivie d'une réunion d'information et de valorisation avec Véolia : seront conviés les membres de la commission 3, les Vice-Présidents du PETR et les 73 maires des communes du Pays Tolosan. Il rappelle l'importance de s'inscrire pour prévoir l'accueil et le déroulement de cette matinée.

9.4. **Autres questions diverses**

Le président informe les membres présente de la **date du prochain Conseil Syndical** : le mardi 5 avril à 18h30- salle des fêtes de Menville.

Le Président demande s'il y a d'autres questions, aucun autre point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h00.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, reading "Didier Cujives". The signature is written in a cursive style with a large, stylized 'D' and 'C'.

Didier CUJIVES